

Pétition nationale handicap " L'affaire Milano "

La personne handicapée est-elle un être pensant ? Certains " êtres humains " s'interrogeraient-ils encore ?
Il semble que pour Serge Milano, Conseiller du Ministre délégué aux personnes handicapées :
" Le débat est clos " ... Mais... Dans quel sens !

Contexte :

Le **lundi 3 octobre à 14 h, dans les salons du Ministère de la Santé**, le conseiller du ministre animait une réunion pour présenter aux membres du Comité d'Entente des associations nationales représentatives de personnes handicapées, les projets de décrets relatifs à l'évaluation des besoins de compensation du handicap en cours d'achèvement. Le conseiller a indiqué qu'il fallait impérativement se référer aux actes essentiels de l'existence définis pour les personnes handicapées.

Après quelques prises de paroles de responsables d'associations qui ont soulevé les questions notamment de l'accès à l'information, de la communication, de l'accès aux loisirs et aux pratiques culturelles, le conseiller a *indiqué que ces éléments ne pouvaient être compris dans les actes essentiels de la vie*. J'ai, pour ma part, évoqué l'exemple des personnes atteintes de locked-in-syndrom ne pouvant plus contrôler que le battement d'une paupière... et, qu'il était bien nécessaire de prendre en compte les besoins en compensation en termes de communication ; Mais le conseiller du ministre a conclu sur un ton plus que ferme : **" il n'y a pas de débat concernant le fait que communiquer ne fait pas partie et ne fera pas partie des actes essentiels à l'existence pour les personnes handicapées, le débat est clos ! "**

Le 6 octobre, entretien à la Présidence de la République avec Marianne Montchamp, chargée mission auprès du Président de la République (ex-Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées).

Lors de cet entretien, j'ai abordé plusieurs sujets concernant l'accès des personnes handicapées aux loisirs et aux pratiques culturelles. Marianne Montchamp m'a confirmé, comme elle me l'avait déjà formulé lors de ses précédentes responsabilités au gouvernement, la possibilité de voir ces domaines essentiels pour l'intégration à la vie sociale figurer dans des décrets et qu'elle allait faire une note dans ce sens au Ministre de la culture et de la communication, Renaud Donnedieu de Vabres.

Le 7 octobre, lors d'un entretien téléphonique, Serge Milano me déclare : " *Cela suffit maintenant avec ces questions de loisirs et de culture !* ". Lorsque je lui ai évoqué les positions exprimées par Marianne Montchamp et même celles du Président de la République avec lequel j'avais pu m'entretenir lors de la présentation de la loi du 11 février 2005, **Serge Milano répond :** " *Je n'en ai rien à faire de Marianne Montchamp et du Président de la République et jamais, jamais les loisirs et la culture ne figureront dans aucun décret !* "

André Fertier : Délégué du Parlement européen des personnes handicapées, président d'organismes membres du Forum Européen des Personnes Handicapées, de la Commission nationale culture et handicap, du Comité d'Entente des associations nationales représentatives de personnes handicapées

Pétition nationale handicap

Nous ne pouvons tolérer, en France, qu'un conseiller de ministre s'érige en dictat, méprise les institutions - Présidence de la République, Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (puisque cette instance, de par la loi, doit être consultée avant que ce type de décisions ne soient prises)- méprise les personnes handicapées en imposant des concepts qui rappellent les temps les plus sombres et nauséux de l'histoire de l'humanité ! **NON !** Il faut que cessent, à tous les niveaux de responsabilités, les propos et les comportements qui perpétuent au sujet des personnes handicapées l'inacceptable.

Par conséquent, nous, signataires de la présente pétition, exigeons :

- **la démission de Serge Milano**
- **la reconnaissance par le ministre délégué aux personnes handicapées que communiquer fait partie des actes essentiels de l'existence pour les personnes handicapées, que cela est inscrit dans les valeurs de notre pays et doit être affirmé dans le droit français**

Pour souscrire à cette pétition, envoyez ce document avec vos coordonnées :

Courriel : handicap.petition@hotmail.fr - Tél. 06 07 89 14 63

Faites connaître cette pétition nationale auprès des médias, de toute personne et instance concernées